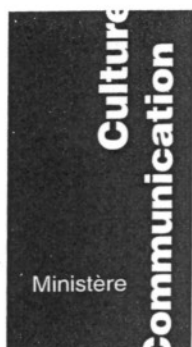


- 2 AOUT 2007



Conseil supérieur
de la propriété
littéraire et artistique

182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01
France

Téléphone 01 40 15 82 16
Télécopie 01 40 15 88 45
cspla@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr/cspla

Maître Jean MARTIN
19 Place de la Madeleine
75008 PARIS

Maître,

Dans le cadre de sa stratégie globale de renforcement de l'économie numérique, la Commission européenne a engagé une initiative portant sur les bibliothèques numériques et visant à promouvoir l'accès au patrimoine culturel et scientifique de l'Europe.

La recommandation de la Commission du 24 août 2006 et les conclusions du Conseil du 7 décembre 2006 encouragent la conservation numérique et l'accessibilité en ligne des données culturelles. Un groupe d'experts de haut niveau a été chargé par la Commission d'examiner les moyens de développer les bibliothèques numériques et d'améliorer la collaboration entre le secteur public et le secteur privé.

Le rapport consultatif présenté par ce groupe d'experts le 18 avril 2007 porte notamment sur les modalités d'acquisition des droits afférents aux œuvres orphelines, c'est-à-dire les œuvres dont il n'est pas possible d'identifier ou de trouver les titulaires de droit et sur les éditions épuisées. Le rapport préconise la conclusion, au niveau des Etats membres, d'accords volontaires entre les bibliothèques et les titulaires de droits, pour favoriser la numérisation de ces œuvres – écrites et audiovisuelles – et leur mise en ligne sur des réseaux fermés.

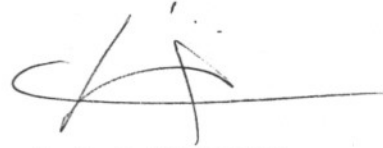
C'est dans ce contexte que je vous propose de présider la commission spécialisée du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique, dont la création a été décidée lors de la séance plénière du 26 juin 2007. Elle explorera, en s'appuyant notamment sur les travaux menés au plan communautaire, les mesures susceptibles de favoriser la numérisation et l'accessibilité des œuvres orphelines et des éditions épuisées. Vous vous interrogerez d'abord sur les enjeux – économiques, culturels et sociétaux – de la numérisation et de la diffusion de ces œuvres, puis sur les dispositifs normatifs ou contractuels de niveau communautaire ou national, qui pourraient être nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Vous voudrez bien associer aux travaux de la commission, de façon ponctuelle ou permanente, des personnalités extérieures au Conseil supérieur. Vous serez assisté dans votre travail par Sophie-Justine Lieber, maître des requêtes au Conseil d'Etat, qui assurera les fonctions de rapporteur.

Vous remettrez le résultat de vos travaux, sous la forme d'un rapport et d'un projet d'avis à soumettre au conseil supérieur en mars 2008, tout en présentant en décembre 2007 un rapport d'étape.

En vous remerciant d'avoir accepté d'assurer la présidence de cette commission, je vous prie de croire, Maître, à l'expression de mes salutations distinguées.

Avec mes sentiments les plus cordiaux

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'JL' followed by a horizontal line extending to the right.

Jean-Ludovic SILICANI